

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 novembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois le 16 novembre à 19 heures 30, le Conseil municipal de Tourneville-sur-Mer légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sabrina REGNAULT, Maire.

Etaient présents : Madame REGNAULT Sabrina, Monsieur Jean-Benoît RAULT, Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Monsieur Jean-Louis FERRE, Monsieur Pascal LEMAITRE, Mesdames Beatrice HEUVELINE, Lynda LEVERD, Monsieur Serge JARDIN, Madame Catherine de la HOUGUE, Messieurs Denis MARTIN, Fabien GESLOT, François JOEL, Arnaud MAHE, Bernard GERARD, Didier LEGRAND, Mesdames Claire TANGY, Micheline CAVE, Sophie LEFRANC, Pascale DUVAL

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s): Mme Claudine BONHOMME qui donne procuration à Mme Sabrina REGNAULT.
M. Mathias LEFRANC qui donne procuration à Mme Sophie LEFRANC.
Mme Elisabeth GREGOIRE qui donne procuration à M. Fabien GESLOT.
M. Emmanuel LECONTE qui donne procuration à M. Pascal LEMAITRE.
M. Xavier de WOILLEMONT qui donne procuration à Jean-Benoît RAULT

Absent(s) : M. Fabien QUESNEL, Mesdames Lydie LEBLOND, Françoise LENOIR.

Madame Béatrice HEUVELINE a été élu(e) secrétaire, conformément à l'article L. L2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 19
Procurations : 05
Votants : 24

Après vérification du Quorum, Madame REGNAULT Sabrina, maire, déclare ouverte la séance du conseil municipal de Tourneville-sur-Mer,

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu de la séance du 12 Octobre 2023.
3. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (RPQS).
4. Modification des horaires de l'éclairage public. (EHPAD).
5. Définition zones ENR.
6. Etude de devis.
7. Décisions modificatives sur budgets commune et assainissement
8. Augmentation RIFSEEP. Part CIA.
9. Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.
10. Présentation panneau pocket.
11. Affaires diverses.

2- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 12 octobre 2023 a été préalablement remis aux membres du Conseil municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur GESLOT, conseiller.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2023 soit adopté.

ADOPTÉE A LA MAJORITE.

3- AJOUT DE 2 POINTS A L'ORDRE DU JOUR.**DEL16112023/109****Rapporteur : Sabrina REGNAULT**

Madame le Maire prend la parole et demande à l'assemblée la possibilité d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Rétrocession des heures de travail des agents techniques pour le camping sur le budget camping.
- Composition du conseil d'administration du CCAS.

Le conseil municipal émet à l'unanimité des votants un avis favorable.

4- Décision du Maire par délégations

| N° | DATE | DOMAINE DE DELEGATION | OBJET | MONTANT TTC |
|---------|------------|-----------------------|--|--------------------------|
| 2023-32 | 13/10/2023 | Commande publique | Fourniture et pose caisson de ventilation. EHPAD. SAPIAN | 1 441.00 € |
| 2023-33 | 21/10/2023 | Commande publique | Abattage 25 pins. SERPE | 3 840.00 € |
| 2023-34 | 23/10/2023 | Commande publique | Pose et fourniture sortie pipeco. BOISNARD BONHOMME | 420.00 € |
| 2023-35 | 23/10/2023 | Commande publique | Travaux de peinture logement de la rue de la fontaine ronde. VG PEINTURE BATIMENT | 1 860.00 € |
| 2023-36 | 23/10/2023 | Commande publique | Aménagement traverse du hameau labour. Démolition mur. PIGEON TP NORMANDIE | 3 021.48 € |
| 2023-37 | 24/10/2023 | Commande publique | Remplacement convecteurs dans 2 logements. JOUBIN ELECTRICITE | 4 566.41 € |
| 2023-38 | 09/11/2023 | Commande publique | Echenillage des cocons de chenille processionnaire. SARL NORMANDIE NUISIBLES | 576.00 € |
| 2023-39 | 25/10/2023 | Commande publique | Entretien de la chaudière salle communale et chauffe-eau de la cantine. MALLET SEBASTIEN | 261.82 € |
| 2023-40 | 09/11/2023 | Commande publique | Acquisition électro pompe. NOVINCE | 4 176.00 € 1 296.00 € |

Madame REGNAULT Sabrina demande au conseil s'il y a des interrogations sur les différentes dépenses.

- Monsieur MARTIN précise que l'entreprise Joubin électricité a changé 5 convecteurs dans le logement situé au-dessus du salon de coiffure, 4 convecteurs au logement « rue de l'oiselière » et 1 au logement « 177 rue de la libération ».
- Monsieur LEVAVASSEUR ajoute que l'échenillage des cocons de chenilles processionnaires par la SARL Normandie Nuisibles s'inscrit dans le cadre de la lutte désormais obligatoire. L'intervention est facturée 576 € TTC la journée. La collectivité a fait le choix de retenir 5 jours en priorisant les secteurs suivants : Rues de Chausey, des verrouis, des peupliers et la charrière patin.
- Madame CAVé termine en précisant que l'acquisition de l'électro pompe du devis NOVINCE est pour le poste de relèvement rue du Ruet.

**5- RETROCESSION DES HEURES TRAVAILLEES PAR LE SERVICE TECHNIQUE SUR LE BUDGET CAMPING.
DEL16112023/110**

Rapporteur : Sabrina REGNAULT

Madame REGNAULT informe le conseil municipal que le personnel communal procède à l'entretien du camping avant et pendant son ouverture.

Madame le Maire demande que les frais liés à l'entretien soient remboursés par le budget camping et propose de retenir 250 heures de travail.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des votants :

- Emet un avis favorable à cette rétrocession.
- Charge Madame le Maire à établir les écritures nécessaires sur les budgets camping et communal.

6- COMPOSITION DU CCAS. DEL16112023/111

Rapporteur : Sabrina REGNAULT

Suite à la démission d'un conseiller municipal qui était membre du CCAS, le conseil municipal doit réélire 6 membres élus pour siéger au centre communal d'action social.

Les représentants élus proposés sont :

- * Catherine de la Hougue.
- * Joël FRANCOIS.
- * Jean-Benoît RAULT.
- * Lydie LEBLOND.
- * Claire TANGY.
- * Bernard GERARD

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des votants :

- Emet un avis favorable à la désignation des membres énumérés ci-dessus.

7- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (RPQS).**DEL16112023/112****Rapporteur : Micheline CAVé**

Madame CAVé prend la parole et fait part à l'assemblée que le RPQS est un rapport produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. Il est d'autre part indispensable pour pouvoir prétendre aux éventuelles aides de l'Agence de l'eau. De nombreux renseignements doivent y figurer : Nomination des postes de refoulement, le nombre d'habitations desservies par le service, le nombre d'abonnements domestique-non domestique, les volumes traités, les kilomètres et plans de réseau, les délibérations fixant les tarifs, renseignements comptables...

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité des votants :

- Valide les rapports pour la qualité du service de l'année 2022 des collectivités d'Annville et de Lingreville.

8- MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (EHPAD).**DEL16112023/113****Rapporteur : Sabrina REGNAULT**

Madame le Maire fait part aux élus que par délibération en date du 25 octobre 2022, les conseillers municipaux d'Annville avaient décidé d'appliquer les horaires d'éclairage public suivants : allumage à 6h30 le matin et extinction à 21h le soir sur l'ensemble de la commune.

En date du 12 octobre 2023, une pétition de l'ensemble du personnel de l'EHPAD a été adressée au Maire pour la modification des horaires d'éclairage public sur le parking de l'EHPAD pour le motif suivant : "éviter une mauvaise chute suivie d'un arrêt de travail".

Pour information, l'armoire concernée alimente 25 luminaires rue Jean et Germaine Couraye du Parc, rue de la Libération, une partie de la rue des écoles et rue Pierre Michel d'Annville. Avant cette délibération modificative, les horaires d'éclairage pour cette armoire étaient : 6h30 le matin et 23h le soir. Leur demande est la suivante : allumage 6h15 et extinction à 21h30, heures correspondant aux changements d'équipes.

Après réflexion, le conseil municipal délibère et à l'unanimité des votants :

- Décide de modifier les horaires d'éclairage public sur l'armoire 6 alimentant 25 luminaires dont le parking de l'EHPAD comme suit : allumage à 6h15 et extinction à 21h30.

- Charge Madame le Maire de prendre contact avec le Sdem 50.

9- ZONES D'ACCELERATION POUR L'IMPLANTATION DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES (EnR).**DEL16112023/114****Rapporteur : Sabrina REGNAULT**

Madame REGNAULT rappelle à l'assemblée que la [loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables](#), adoptée par le Parlement et [promulguée le 10 mars 2023](#), fait de la planification territoriale une priorité. Elle prévoit notamment que les communes puissent définir, après concertation des habitants, des zones d'accélération favorables à l'accueil de projets d'énergies renouvelables.

Ainsi, Madame REGNAULT explique que les communes doivent définir une cartographie des zones où pourraient s'implanter des EnR : méthanisation, panneaux photovoltaïques, éoliens à minima et que ces zones doivent respecter les contraintes existantes (ex : pas d'éoliennes possibles à moins de 500 mètres des habitations).

Les objectifs sont de maîtriser en amont les projet EnR sur le territoire, de permettre aux projets à venir de se réaliser plus rapidement (délais de procédure accélérés), de bénéficier de bonus financiers pour les porteurs de projets dans ces zones et de définir des secteurs d'exclusion (possibles uniquement si la cartographie des zones aura été réalisée).

Madame REGNAULT précise les différentes étapes :

- Définir les zones sur une carte,
- Soumettre cette carte à la concertation du public,
- Délibération au conseil municipal,
- Délibération au conseil communautaire pour l'ensemble des zonages des communes,
- Envoi à la Préfecture **avant le 31 décembre 2023**. Madame REGNAULT précise que ce planning ne pourra être respecté au regard de la date de lancement du projet.

L'objectif de la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables, loi APER, est de remettre les communes au cœur du déploiement des énergies renouvelables en leur permettant de se prononcer sur le sujet et ainsi de renforcer l'acceptabilité des projets dans les territoires.

Les zones d'accélération devant être définies par les communes après concertation des habitants, Madame REGNAULT propose de soumettre à la concertation publique la carte proposée par la communauté de communes CMB situant les différentes contraintes (réglementaires et environnementales), de permettre l'implantation des EnR (méthanisation et panneaux photovoltaïques) sur l'ensemble du territoire de Tourneville-sur-Mer et l'implantation d'éoliennes sur la seule zone possible identifiée sur la carte en blanc (carte annexée).

La concertation sera organisée en décembre 2023 ou janvier 2024.

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité des votants :

- accepte de soumettre cette carte à la concertation publique.

Monsieur LEGRAND demande si ces zones EnR pourraient limiter les installations de panneaux photovoltaïques provenant de particuliers. Madame REGNAULT répond que ces zones vont plutôt dans le sens de faciliter les projets dès lors qu'ils respectent les règles d'urbanisme.

| | |
|--|------------------------|
| 10- TRAVAUX D'ABATTAGE, D'ELAGAGE ET DE BROyage DE SAPINS SUITE A LA TEMPETE DU 02 NOVEMBRE 2023. RUE DE CHAUSEY. | DEL16112023/115 |
|--|------------------------|

Rapporteur : Jean-Pierre LEVAVASSEUR

Suite aux dégâts sur la rue de Chausey de la commune déléguée de Lingreville occasionnés par la tempête Ciaran du 2 novembre dernier, Monsieur LEVAVASSEUR présente deux devis pour l'évacuation et le dessouchage des pins tombés, ainsi que l'abattage et l'élagage des pins fragilisés, à savoir :

- Devis de Serpe d'un montant de 14 500 € HT.
- Devis de Hallais Jean-Marc d'un montant de 9 400 € HT.

Monsieur LEVAVASSEUR explique que ces deux propositions proposent la même prestation sauf que l'entreprise Serpe évacue les sapins et que Monsieur HALLAIS les broye sur place. L'arrachage des souches sera comblé par la remise de terre.

Après réflexion, le conseil municipal délibère et à l'unanimité des votants :

- Décide de retenir le devis de Jean-Marc HALLAIS de La Lucerne d'Outremer d'un montant de 9 400 € HT, soit 11 280 € TTC.
- Souhaiterait une intervention rapide de l'entreprise.
- Charge Madame le Maire à régler la dépense dès réalisation de la prestation.

Rapporteur : Micheline CAVE

Madame CAVE présente un devis de l'entreprise SANOR de LA HAYE PESNEL pour l'entretien du réseau d'assainissement collectif de Lingreville.

Madame REGNAULT rappelle à l'assemblée que la collectivité se doit d'entretenir son réseau d'assainissement collectif, notamment au moyen d'un hydrocurage pluriannuel. Cet entretien entre dans le cadre de la lutte contre les eaux parasites récurrentes présentes dans le réseau et constitue une des actions à mettre en œuvre suite au diagnostic établi par la SOGETI.

La totalité du réseau peut être effectuée sur 3,4 ou 5 années.

Monsieur GONY de la CMB a été sollicité pour présenter des opportunités de découpage du système de collecte des eaux usées de Lingreville. Sa proposition présente un entretien réparti sur quatre années.

Madame CAVE précise que trois entreprises ont été sollicitées mais que seule l'entreprise SANOR a répondu, que cette dernière intervient déjà sur la commune déléguée d'Annville dans le cadre de ce programme d'entretien pluriannuel depuis 2021 et qu'elle donne entière satisfaction.

Le devis de l'entreprise SANOR s'élève à la somme de 21 523 € TTC qui sera répartie sur les 4 années à venir, de 2024 à 2027.

Après réflexion, le conseil municipal délibère et à la majorité des votants, 1 abstention :

- Décide de retenir le devis de Sanor de la Haye Pesnel.
- Envisage de solliciter dans l'avenir un devis d'investigation des réseaux au moyen de passages caméras en fonction des besoins.
- Charge Madame le Maire à régler la dépense dès réalisation de la prestation.

Monsieur RAULT interpelle l'assemblée sur la nécessité de rénover certains tronçons du réseau. Madame REGNAULT rappelle que l'objectif de cette intervention pluriannuelle concerne l'entretien, essentiel au bon fonctionnement et à la pérennité du réseau mais n'exclut pas de programmer les travaux nécessaires notamment ceux identifiés par le rapport SOGETI.

Madame DUVAL interroge Madame le Maire sur le fonctionnement de la porte-à-flot de Montmartin-sur-Mer lors des événements météorologiques récents. Madame REGNAULT répond qu'elle fut exceptionnellement maintenue ouverte pendant trois jours pour faciliter l'écoulement tout en rappelant que son fonctionnement n'est pas responsable des inondations, celle-ci ne pouvant évacuer plus d'eau que cela est physiquement possible du fait de la très faible topographie.

Madame CAVE alerte sur les problèmes rencontrés sur le réseau d'eaux pluviales de Lingreville.

Rapporteur : Sabrina REGNAULT

Afin de pouvoir réaliser les écritures comptables semi-budgétaires concernant un remboursement d'avance, il est proposé à l'assemblée d'autoriser l'augmentation des crédits suivants au chapitre 41 :

En dépense :

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales.

Article 2315 : Immos en cours inst. technique. : 12 104.70 €

En recette :

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales.

Article 238 : Avances : 12 104.70 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- Autorise l'augmentation de ces crédits.

13- DECISION MODIFICATIVE N°1. BUDGET ASSAINISSEMENT.

DEL16112023/118

Rapporteur : Sabrina REGNAULT

Afin de réaliser les écritures comptables semi-budgétaires concernant un remboursement d'avance, il est proposé à l'assemblée d'autoriser l'augmentation des crédits suivants au chapitre 41 :

En dépense :

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales.

Article 2315 : Immos en cours inst. technique. : 50 999.49 €

En recette :

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales.

Article 238 : Avances : 50 999.49 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- Autorise l'augmentation de ces crédits.

14- DECISION MODIFICATIVE N°2. BUDGET COMMUNAL.

DEL16112023/119

Rapporteur : Sabrina REGNAULT

Afin de pouvoir procéder au règlement de la facture Pigeon TP sur l'opération voirie (34) en investissement, il est proposé de prendre la décision modificative suivante :

En dépense :

Opération 74 : Hameau Labour.

Article 2315 : Immos en cours inst. Technique. : - 45 000 €

Opération 34 : Voirie.

Article 2315 : Immos en cours inst. Technique : + 45 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- Autorise la mise en place de cette décision modificative.

RIFSEEP. REVALORISATION DU CIA.

DEL16112023/120

Rapporteur : Sabrina REGNAULT

Madame REGNAULT annonce que suite à la commission Ressources Humaines, réunie le 14 novembre dernier, la commission a proposé de réévaluer les montants du CIA au titre de la commune nouvelle. Les plafonds du CIA sont revalorisés comme suit :

A. Cadre d'emplois des attachés territoriaux

| Groupes | Niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétions* |
|----------|---|
| 1 | <i>Directeur général des services, secrétaire général</i> |
| | |
| | |
| | |

Il est proposé que les montants de référence pour le cadre d'emplois des attachés soient fixés à :

| Cadres d'emplois | Groupes | Montants maximum* | |
|------------------|----------|-------------------|----------------|
| | | IFSE | CIA |
| <i>Attachés</i> | 1 | 6000 € | 4 500 € |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

B. Cadre d'emplois des adjoints administratifs, adjoints techniques.

| Groupes | Niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétions* |
|----------|---|
| 1 | - <i>Encadrement ou coordination d'une équipe</i> - <i>Emploi nécessitant une ou des compétences particulières</i> |

Il est proposé que les montants de référence pour le cadre d'emplois des adjoints administratifs soient fixés à :

| Cadres d'emplois | Groupes | Montants maximum* | |
|--------------------------------|----------|---------------------------|----------------|
| | | IFSE | CIA |
| <i>Adjoints administratifs</i> | 1 | 6000 € | 1 260 € |
| | | 350 € (IFSE Régie) | |

Il est proposé que les montants de référence pour le cadre d'emplois des adjoints techniques soient fixés à :

| Cadres d'emplois | Groupes | Montants maximum* | |
|----------------------------|----------|-------------------|----------------|
| | | IFSE | CIA |
| <i>Adjoints techniques</i> | 1 | 4500 € | 1 260 € |
| | 2 | 1000 € | 1 200 € |

Les montants de base sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils suivent le sort du traitement pour les agents exerçant à temps partiel ou occupant un emploi à temps non complet.

Ces montants évolueront au même rythme et selon les mêmes conditions que les montants arrêtés pour les corps ou services de l'Etat.

L'attribution individuelle de l'IFSE et du CIA décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

Le Conseil municipal, à L'unanimité des votants, après en avoir délibéré, décide :

- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;
- **D'AUTORISER** l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de ces deux parts dans le respect des principes définis ci-dessus.
- **D'AUTORISER** l'autorité territoriale à signer tout autre acte y afférent ;
- **DE CHARGER** l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui complète celle du 29 juin 2023 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs afférents à ce dossier.

Madame CAVÉ demande si les crédits inscrits au budget prévisionnel seront suffisants. Il lui est répondu par l'affirmative.

PRIME EXCEPTIONNELLE DU POUVOIR D'ACHAT.

Rapporteur : Sabrina REGNAULT

Les membres de la commission RH, réunis le 14 novembre dernier, proposent d'attribuer à chaque agent, au titre de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat, une prime exceptionnelle de 300 € pour un temps complet. Ils proposent que cette prime soit proratisée à la fois en fonction de la durée d'emploi et de la quotité de travail.

La commission souhaiterait que cette prime soit versée fin décembre 2023.

Les élus valident cette proposition qui sera soumise au comité social territorial (CST) du 30 novembre prochain pour avis.

PANNEAU POCKET.

Rapporteur : Sabrina REGNAULT

En réflexion depuis quelques mois sur la création d'un compte Panneau Pocket, la tempête Ciaran a convaincu le Maire et les adjoints d'accélérer l'adhésion de la collectivité.

Madame TANGY rappelle à l'assemblée les difficultés rencontrées par les élus pour communiquer avec les habitants au moment de la tempête puis dans les jours qui ont suivi pour transmettre les informations essentielles notamment en lien avec l'électricité, la téléphonie ou l'eau.

Madame TANGY explique que PanneauPocket est une application d'information gratuite et instantanée à destination des habitants. Par notification sur les smartphones et tablettes, la mairie pourrait transmettre en temps réel à la population des informations et des alertes qui la concernent : alertes météo, coupure réseau, travaux sur la voirie, évènements et manifestations...

Madame CAVÉ demande si le site internet n'est pas suffisant. Madame TANGY lui répond que PanneauPocket est un moyen de communication instantané plus rapidement accessible et limité à l'actualité.

INFORMATIONS DIVERSES.

- a. Madame le Maire fait part que Monsieur TESSIER, conseiller délégué en charge du littoral et Monsieur GUILLE, vice-Président en charge de l'eau seront présents lors du conseil municipal du 18 janvier 2024. Ces derniers nous feront part des opérations et réfections en cours ainsi que les perspectives à venir à court, moyen et long terme en matière de gestion du trait de côte, de préservation des usages et de l'attractivité du territoire par une interconnexion forte entre bocage et littoral.
- b. Madame REGNAULT annonce qu'une dotation DETR concernant le hameau Labour d'un montant maximum de 79 274 € a été attribuée à la collectivité.

c. Madame REGNAULT remercie Madame TANGY pour l'élaboration du bulletin municipal qui est en cours de distribution.

d. Madame TANGY informe avoir été contactée par une administrée au sujet de la vitesse excessive dans le bourg de Lingreville notamment des voitures en provenance de Quetteville-sur-Sienne. La mise en place d'un ralentisseur est proposée. Monsieur RAULT alerte sur le coup excessif de ce type d'aménagement et suggère de solliciter la gendarmerie pour des contrôles plus fréquents. Madame REGNAULT confirme avoir été plusieurs fois interpellée à ce sujet et rappelle qu'un arrêté limite la vitesse sur la D220 en agglomération à 30 km depuis cet été mais que le sujet doit être étudié.

e. Monsieur FRANCOIS fait part de l'organisation d'un café-rencontre à l'attention des seniors de la commune âgés de 70 ans et plus, deux après-midis, les 13 et 15 décembre prochain. Ce rendez-vous permettra d'échanger avec eux sur le traditionnel « repas des anciens » qui pourrait s'organiser ou se réinventer dans l'avenir. La fusion des deux communes entraîne une augmentation conséquente du nombre potentiel de convives et aucune salle ne permet d'accueillir autant de personnes. Un questionnaire leur sera remis à l'occasion.

f. Madame HEUVELINE annonce l'organisation d'un après-midi chantant organisé par le clic de Granville qui se tiendra à la salle des fêtes Sainte Thérèse de Bricqueville-sur-Mer le 5 décembre 2023 dès 14h30 et qui s'adresse aux aidants et aux aidés.

g. Dans le cadre du festival AlimenTERRE, Madame TANGY rappelle que l'association Biopousses organise le 29 novembre prochain à 18h dans la salle des Oyats d'Annoville un ciné-débat consacré à l'impact de l'urbanisation sur les terres agricoles et qu'un pot convivial clôturera l'évènement.

h. Monsieur RAULT informe les élus qu'une enquête publique est en cours à propos des sentiers littoraux (SPPL). Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Lingreville pour clôturer cette enquête le 22 novembre prochain. Les registres sont accessibles au public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Béatrice HEUVELINE

Madame REGNAULT Sabrina

Les décisions du conseil municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication